



Angers, le 22 mars 2024

## Participation à l' « Earth Hour » 2024 – 23 mars 2024

**La Ville d'Angers participera à la 17<sup>ème</sup> édition de l'« Earth Hour » le samedi 23 mars 2024.** Cette campagne animée par WWF et à laquelle des milliers de monuments dans le monde s'associent, met en avant l'importance de la protection de la nature en dédiant 60 minutes à la planète.

A Angers, seront éteintes de 20h30 à 21h30 les lumières d'une quarantaine de bâtiments patrimoniaux de la Ville, notamment : l'Hôtel de Ville, le château du Roi René, le Musée Pincé, le Musée Jean Lurçat, la Cathédrale Saint-Maurice, les Greniers Saint-Jean, la Tour des Anglais ainsi que plusieurs églises de la ville.

**Cette action symbolique permet de souligner les efforts que la Ville a déjà entrepris pour moderniser son éclairage public et réduire ses consommations d'énergie, et d'inviter les habitants à se joindre à cet effort de sobriété et de transition écologique.**

### **Territoire Intelligent, évolution du Règlement local de publicité intercommunal (RLPI) : des leviers pour allier efficacité énergétique et sobriété**

Doté d'un objectif de 66% d'économies d'énergie sur l'éclairage public et à mi-parcours de son déploiement, le projet de Territoire Intelligent permet d'accélérer la rénovation du parc d'éclairage public sur l'ensemble du territoire d'Angers Loire Métropole tout en optimisant son utilisation.

Par ailleurs le RLPI d'Angers Loire Métropole actuellement en vigueur est plus ambitieux que la réglementation nationale, qui fixe des horaires d'extinction des enseignes et publicités extérieures sur une plage horaire allant de 1 h à 6 h du matin : il fixe en effet des horaires d'extinction de 23 h à 7 h du matin ; cela concerne également le mobilier urbain publicitaire (à l'exception des abris-voyageurs : de 0 h 30 à 7 h).

Un projet de modification du RLPI, qui viendra renforcer ces restrictions, est engagé pour l'été 2024.

*« Nous participons avec enthousiasme aux actions de sensibilisation sur la sobriété énergétique visant à pérenniser un mode de vie plus responsable, moins énergivore et conforme à nos engagements pour la transition écologique. », indique Jacques-Olivier Martin, Adjoint à la Voirie et aux Bâtiments. « C'est tout au long de l'année que nous maintenons nos efforts et nos investissements en ce sens. »*